

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION GENERALE  
SUIVI STRATEGIQUE ET EVALUATION

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

P.V. N° 105  
Dossier N° 4

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 101 – dossier n° 2 du 9 avril 2018 relative à l'évaluation 2017 et rapport 2017 « développement durable »,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au rapport 2018 « développement durable/responsabilité sociétale »,

VU la présentation pour information à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 5 avril 2019,

VU la présentation pour information au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 8 avril 2019,

VU la présentation pour information au Comité technique en date du 8 avril 2019,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ De prendre acte du porter à connaissance du rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable/responsabilité sociétale du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU-MILLOT

# Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne au cœur du développement durable et sa responsabilité sociale en 2018

## Une gestion différenciée des espaces verts

Cette méthode étudiée pour le site du centre de formation consiste à entretenir chaque espace selon sa vocation et son utilisation, et à créer des aménagements en adéquation avec les ressources du site. Ainsi la biodiversité est préservée et valorisée.

## Des ruches au CIS Melun

Les abeilles cohabitent avec les sapeurs-pompiers de la caserne de Melun depuis le printemps dernier. Deux d'entre eux, titulaire d'une formation d'apiculteur s'occupent de leurs

20 000 nouvelles voisines. Cette initiative favorise la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales grâce à la pollinisation par les abeilles. Plusieurs entités envisagent ou ont suivi le pas.

## Plan d'action La Féminisation

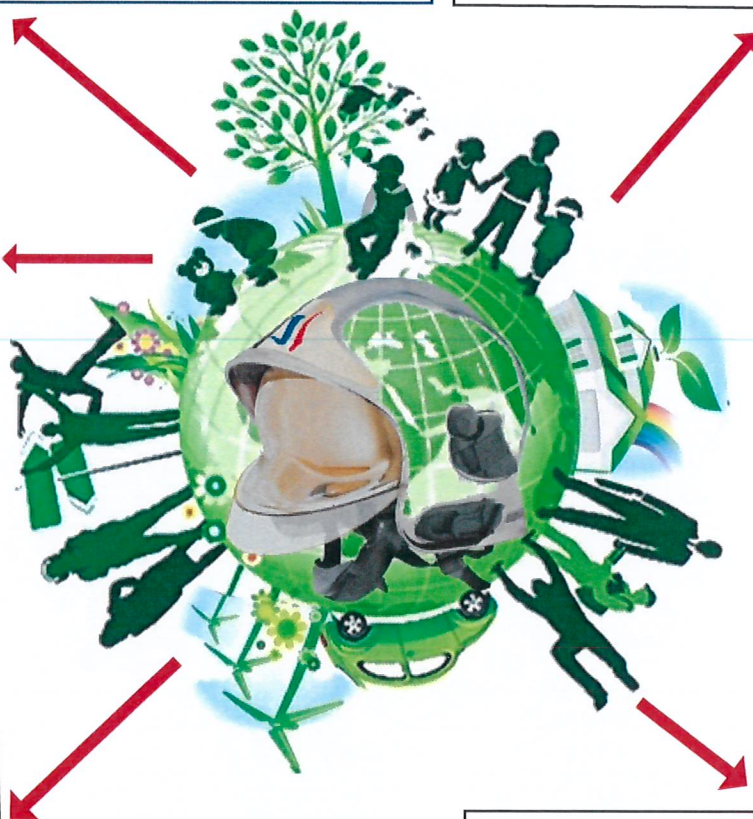
Le SDIS 77 témoigne de son engagement lors de la journée internationale des droits de la femme le 8 mars 2018 au travers de la féminisation de ses effectifs et pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Il s'agit de la déclinaison du plan national car les femmes ne représentent que 14 % des sapeurs-pompiers en France.

## Aménagement de la logistique

Le groupement logistique continue ses actions pluriannuelles comme la valorisation des déchets informatiques (dons à des associations) et des déchets d'habillement. En effet, la tenue « SPF1 » réformée est envoyée dans une chaîne de valorisation pour être transformée en isolant. En outre, cette année, le parc d'engins d'incendie et de secours a été diminué afin de répondre aux réels besoins du service. Ainsi, il y a moins d'entretien et de déchets.

## Partenariat avec l'association « Tous en stage »

Ce partenariat débuté en 2018 a pour but de garantir un stage aux élèves de 3<sup>ème</sup>. Le SDIS77 accueillera sur trois périodes en 2019, 20 stagiaires durant une journée. Ce dispositif est au stade expérimental et pourrait se développer à l'ensemble du territoire national. Il permettrait au SDIS77 d'ouvrir ses casernes et de faire connaître le métier de sapeur-pompier.



## La responsabilité sociale du SDIS 77 – Amplification de la formation PRAPT

Cette année plus de 60% des agents concernés ont suivi la formation Prévention des Risques liés à l'Activité sur Poste de Travail. Cette formation a pour but de faire prendre conscience aux personnels des risques auxquels ils sont confrontés afin de modifier leurs comportements pour les éviter. Elle rentre dans le programme de prévention et répond à des enjeux humains, réglementaires et financiers pour l'agent et pour l'établissement. Ainsi, une culture commune de prévention s'est progressivement mise en place grâce aux changements de comportements, aux échanges et aux partages d'expérience.



Le SDIS 77 articule ses actions autour des « cinq finalités de développement durable » inscrites dans la loi :

## 1 – Lutter contre le changement climatique

- ✓ Gestion différenciée des espaces verts,
- ✓ Renforcement de l'isolation de bâtiment à Chessy et Jouy-Le-Châtel afin de limiter les déperditions thermiques.

## 2 – Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

- ✓ Des ruches au CIS Melun,
- ✓ Gestion des déchets informatiques et de l'habillement,
- ✓ Utilisation d'un additif de classe A dans les engins et équipements d'intervention : certains CIS du groupement Sud ont utilisé, dans la lutte contre les feux de forêt, un nouvel extincteur employant un additif de classe A. Ce dernier est facilement biodégradable et peut être injecté dans les cuves, les bidons et dans les injecteurs proportionneurs sur établissement. Il a reçu l'aval de l'ONF.

## 3 – Participer à l'épanouissement et au bien-être des personnes

- ✓ La journée internationale des droits de la femme – le 8 mars 2018,
- ✓ Application du plan QVS (Qualité de Vie en Service) : mise en place depuis le mois de décembre d'un lieu « détente/repos » à l'Etat-major pour l'ensemble du personnel au 1<sup>er</sup> étage du pavillon.

## 4 – Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

- ✓ Le secourisme à portée de handicap : Dans le cadre d'une opération de sensibilisation, des sapeurs-pompiers de la caserne de Mormant ont organisé une initiation gratuite expérimentale dans le domaine du secourisme et de la prévention des risques domestiques à des personnes en situation d'handicap. Ils furent les premiers à réaliser une formation pour ce public en Seine-et-Marne. Cette action pourrait se développer dans le département au vu de son succès,
- ✓ Dématérialisation : le SDIS s'est engagé dès le 1<sup>er</sup> avril 2018 dans la dématérialisation des procédures de marchés publics, bien avant que la réglementation l'impose au 1<sup>er</sup> octobre 2018.
- ✓ Le SDIS77, partenaire d'Atraksis : Atraksis est une association fondée en 2017 à l'initiative d'officiers de sapeurs-pompiers du département avec comme objectif d'ouvrir les centres d'incendie et de secours au monde extérieur (les entreprises, les étudiants, les jeunes, les associations).
- ✓ L'Association « Tous en stage » en collaboration avec le SDIS77 : dans le cadre des relations entre Atraksis et le SDIS77, le partenariat avec cette association est né. Les élèves proviennent de collèges situés en zones sensibles. Ce stage est conventionné et mutualisé avec plusieurs entreprises permettant ainsi aux élèves de découvrir une multitude de métiers.

## 5 – Développer des modes de production et de consommation responsables

Du 30 mai au 5 juin se déroulait la semaine européenne du développement durable sur la thématique « villes et territoires de demain ». A cette occasion, le SDIS a pleinement illustré ses actions. L'établissement a organisé un espace d'échange sur la pause méridienne au centre de formation de Gurcy-Le-Châtel. Les agents ont pu exprimer leurs préoccupations et faire part de leurs idées dans les domaines du développement durable au sein du SDIS et des actions à mettre en place.

## La responsabilité sociétale du SDIS 77

La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) est d'après la Commission Européenne « l'intégration volontaire par les organisations de préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités, ainsi que dans leurs interactions avec les parties prenantes ». La norme ISO 26000 publiée en 2010 par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) définit la responsabilité sociétale des organisations.

La RSO prend en compte la santé et la sécurité en service, la Qualité de Vie en Service, le programme de prévention et le développement durable dans sa globalité.

Le SDIS 77 effectue de nombreuses actions répondant à ces objectifs :

- ✓ Le Plan d'action Féminisation est un exemple de projet rentrant dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- ✓ Les conditions de travail sont l'un des thèmes abordés par la norme ISO 26 000. Il y a 5 ans, le groupement de la Formation en collaboration avec le service Hygiène et Sécurité ont créé un groupe de travail chargé de former des formateurs PRAPT (Prévention des Risques liés à l'Activité sur Poste de Travail). Le service Hygiène et Sécurité a ensuite communiqué les objectifs de cette formation aux chefs de service et chefs de groupements territoriaux et fonctionnels. Elle est proposée aux sapeurs-pompiers sur poste fonctionnel et à tous les PATS. A ce jour, la majorité des agents ciblés ont suivi cette formation.  
Les sapeurs-pompiers professionnels en opération disposaient déjà auparavant d'une formation à ce sujet dans leur cursus.  
*« Nous avons changé nos pratiques de travail au sein du service GPEC. Pour exemple : désormais nous utilisons des trieurs plus légers et plus faciles à transporter » - Marie-Pierre GILLES-LETORD, gestionnaire de recrutement et de mobilité au service GPEC.*
- ✓ Le SDIS, dans le cadre d'un partenariat avec Atraksis, s'investit dans différentes actions. Cette association a permis au SDIS77 de rentrer en relation avec « Tous en stage ».
- ✓ « Tous en stage » : le SDIS accueille, durant une journée, des collégiens en classe de 3<sup>ème</sup> issus de zones sensibles. Les CIS leur ouvrent les portes et leur font découvrir le métier de sapeur-pompier et la vie en caserne.  
Ce projet est inscrit dans le plan d'action 2019-2021 pour les sapeurs-pompiers volontaires : « ouvrir à tous les publics ».

### Projets pour 2019

Le groupement de la formation envisage d'héberger dans le cadre d'un partenariat des moutons pour réaliser une tonte économique et de laisser des espaces verts libres pour constituer une jachère fleurie. La biodiversité pourra ainsi se développer librement.

Certaines actions mises en place sont pluriannuelles et leurs réalisations sont poursuivies pour l'année 2019. Le Plan QVS continue de se développer avec la récente mise en place d'une cellule de veille des risques psychosociaux. Elle a pour objectif d'identifier les configurations de travail qui peuvent affecter un agent sur les plans psychologiques, physiques et avoir des conséquences sociales, économiques et professionnelles, faire une évaluation pluridisciplinaire et transversale, et mettre en place des actions facilitant un retour à des conditions optimales de travail.

Au sujet de la logistique :

- Les effets remis lors du recrutement des sapeurs-pompiers seront livrés aux centres d'incendie et de secours (CIS) directement pour limiter les déplacements ;
- Le renforcement de l'isolation démarré en 2018 dans deux CIS s'étend au CIS de Pontault-Combault ;
- L'acquisition de VL (véhicule léger) avec motorisation essence ;
- La diminution du parc de véhicules se développera davantage ;
- Le déploiement d'équipements de vidéoconférence pour limiter le déplacement des agents.

Le SDIS continue de s'investir auprès d'Atraxis. L'association a établi un plan d'action pour 2019-2024 avec pour objectifs de favoriser la diversité des profils, l'innovation et l'intelligence collective ainsi que la digitalisation.

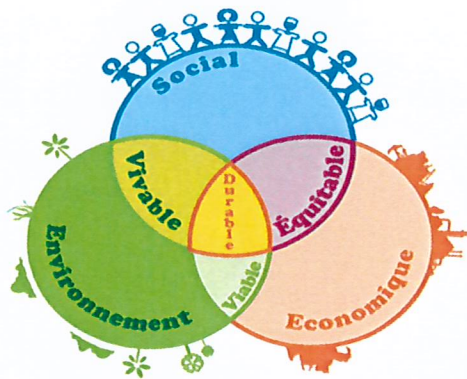
Dans la continuité de 2018, le SDIS77 poursuivra l'accueil des stagiaires de l'association « Tous en stage ».

\*\*\*\*\*

---

L'implication des agents et de l'établissement public contribue à la mise en œuvre des finalités du développement durable et de sa responsabilité sociétale.





## Evaluation des plans d'action en cours

La mise en œuvre des plans d'action afférents relève de la responsabilité de chaque groupement qui doit en rendre compte annuellement. Cependant, afin de rendre lisible la stratégie de développement durable de l'établissement, il est fait une estimation sur le niveau de réalisation des différents plans d'action identifiés dans le rapport 2012 sur les actions en cours ou pouvant être initiées.

### 1/ PLAN D'ACTION lancé en 2017 « Partenariat SDIS77-Seine-et-Marne Environnement »



- **Action n° 1 : énergie/développement durable**

- Constitution d'un groupe d'échange SDIS/SEME afin de partager les contraintes et construire un discours commun (exemple : énergie solaire en toiture et risques, construction bois ou matériaux biosourcés et feu, étanchéité des bâtiments et risques...)
- En lien avec le plan de formation millésime 2016, mise en place de formations « développement durable au bureau »
- Formation de personnel du SDIS à des pré-diagnostic thermique afin de prioriser les travaux à réaliser
- Organisation de visite de sites du SDIS afin d'identifier les points à améliorer en termes de développement durable
- Actions de communication de type sensibilisation des personnels au gaspillage alimentaire et au changement de mode de consommation, mise à disposition de fonds d'écran et fichiers autocollants « éco geste au bureau », d'expositions (les impacts du changement climatique en Seine-et-Marne, consommer autrement, les déchets industriels, les déchets ménagers, ...), information des AMAP ou lieux de vente à la ferme existants à proximité des centres de secours et locaux du SDIS, sensibilisation du personnel aux économies d'énergie

- **Action n° 2 : biodiversité**

- Constitution d'un groupe d'échange entre la DEEA du Département, SEME et le SDIS sur l'aménagement des réserves incendie à ciel ouvert comme milieu naturel en respectant les contraintes techniques et réglementaires du SDIS
- Accompagnement à la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts du SDIS notamment du centre de formation de Gurcy le Château

### 2/ PLAN D'ACTION « MATÉRIELS »



- **Action n° 1 : Réduire les consommations de carburant: pratiquer l'éco conduite 15% économies (Objectifs BEGES)**

- Chercher à réduire l'empreinte carbone du parc des matériels motorisés
- Envisager des solutions hybrides de motorisation
- Continuer de sensibiliser les agents à la pratique individuelle et régulière de l'éco conduite et des éco gestes

- Déployer le plan d'action du « plan de déplacement d'entreprise »
- **Action n° 2 : Limiter les déplacements: covoiturage, téléconférence, télétravail**
  - Encourager l'usage de la visioconférence déployée
  - Expérimenter le télétravail à domicile ou sur site de proximité
  - Renforcer le covoiturage et autres formes de mutualisation des moyens de transport
  - Proposer un mode de déplacement alternatif pour se rendre en formation
  - Essayer d'assurer le maximum des convoys pour ne pas solliciter les CIS.
  - Proposer une charte du conducteur sdis77

### 3/ PLAN D'ACTION « USAGES ET COMPORTEMENTS »



- **Action n° 1 : Identifier les unités où installer des dispositifs techniques de maîtrise des consommations de fluides**
  - Planifier la mise en place de compteurs énergétiques intelligents permettant de détecter à distance des anomalies de consommation sur des installations
  - Développer l'usage de diodes électroluminescentes
  - Réduire ou limiter mécaniquement les usages de l'eau potable
  - Réduire ou limiter mécaniquement les usages de l'électricité sur des matériels à l'arrêt, sous tension ou en veille.
- **Action n° 2 : Mettre en place une politique départementale d'extinction automatique des matériels non opérationnels (sur la plage 18h-8h)**
  - Anticiper les objectifs de la RT2020 sur la prise en compte des consommations d'usage des bâtiments
- **Action n° 3 : Virtualiser le plus possible les serveurs métier**
- **Action n 4 : Dématérialiser le plus possible les documents internes**
  - Transformation numérique des activités et obligations légales de dématérialiser un certain nombre de procédures
  - Demander aux fournisseurs de diminuer la quantité de leurs emballages
  - Utiliser la diffusion des notes sur le circuit des écrans de télévision interne au CIS
- **Action n° 5 : Sensibiliser les agents sur le gaspillage lié aux repas**
  - Améliorer la qualité et l'équilibre alimentaire des repas
  - Utiliser des produits en circuits courts dans les deux restaurants administratifs
- **Action n°6 : Exiger des produits certifiés et aux performances énergétiques avérées**
  - Intégrer dans les marchés publics des critères liés aux déchets et à l'impact carbone des achats.
  - Systématiser les clauses d'insertion dans les appels d'offres
  - Intégrer des critères de commerce équitable
  - Intégrer les émissions de CO2 comme critère d'analyse dans les appels d'offre ou demander l'analyse de cycle de vie dans les cahiers des charges techniques
- **Action n°7 : Travailler sur les comportements éco citoyens tant dans les espaces de travail que dans les logements**
  - Mise en place de chartes : valeurs, éco-responsable au bureau, éco-locataire, éco-conducteur véhicules du SDIS

### 4/ PLAN D'ACTION « IMMOBILIER »



- **Action n° 1 : Hiérarchisation des CIS en fonction des ROI & TCO (PPCR)**
  - Prioriser les projets de rénovation pour mettre en œuvre les solutions d'isolation



- **Action n° 2 : Réduction de la température dans les locaux (Baisse de 1°)**

- Systématiser le diagnostic de performance énergétique
- Réaliser une base d'analyses thermiques des bâtiments
- Rechercher des synergies avec les bailleurs sociaux et bailleurs privés

Au-delà de la « RT 2012 » centrée sur des exigences en termes de performance thermique des bâtiments neufs, l'enjeu pour le SDIS est aujourd'hui d'anticiper les nouvelles normes de demain « RT 2020 » pour les intégrer dans la charte programmatique. En effet, afin de respecter l'engagement de la France sur la division par 4 des consommations d'énergie, les futurs bâtiments devront répondre à l'obligation de produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment, c'est-à-dire d'être des bâtiments à énergie positive. Pour cela, il sera nécessaire de travailler sur les consommations d'usage des bâtiments (en rajoutant les usages des appareils ménagers et autres appareils électroniques aux usages actuels tels que le chauffage, la production d'ECS, l'éclairage).

#### 5/ PLAN D'ACTION « PERSONNELS »



- **Action n°1 : Répondre aux besoins des agents du SDIS**

- Accompagner et adapter les parcours professionnels dans le cadre de la réorganisation des activités péri opérationnelles et de soutien
- Réaliser la totalité des visites médicales annuelles
- Renforcer la polyvalence des agents
- Répartir les tâches afin d'optimiser au mieux les charges de travail
- Satisfaire à minima aux exigences réglementaires aux agents handicapés bénéficiaires de l'obligation d'attribution d'emploi
- Favoriser les expériences dans d'autres environnements professionnels
- Organiser des événements qui fédèrent l'ensemble des agents

- **Action n°2 : Renouveler les formes de contractualisation avec le milieu associatif sapeur-pompier**

#### 5/ PLAN D'ACTION « POPULATION »



- **Action n°1 : Former la population à être acteur de sa sécurité**